

Fermeté

Kawkab al-Sharq, 16 juin 1933

Avant que le ministre de l'Intérieur ne prît la parole à la Chambre des députés pour exposer la position du gouvernement sur les missionnaires, le journal du cabinet se montrait rampant et profondément désorienté — présentant des excuses au nom du cabinet et insistant dans ces excuses, et rejetant la responsabilité de l'activité missionnaire et des méthodes de coercition et de manipulation que les missionnaires emploient sur ce malheureux peuple : parce qu'il envoie ses fils et ses filles dans ces écoles et ces refuges, et parce qu'il ne crée pas d'écoles et de refuges islamiques pour éduquer les pauvres, héberger les miséreux et détourner ainsi les uns et les autres de ces établissements qui représentent un péril pour la religion et la morale.

Le journal du cabinet ne s'embarrassait pas non plus d'attaquer les adversaires du cabinet dans leur religion, leur morale et leur dignité, s'appuyant pour ce faire sur les fabulations de certains menteurs parmi les cheikhs d'Al-Azhar et les inventions de certains faussaires en dehors d'Al-Azhar — prétendant que nous sommes les derniers à avoir le droit de parler des missionnaires ou de défendre la religion, parce qu'un ou plusieurs agents stipendiés et hommes de rancœur, qui n'hésitent pas à vendre leurs consciences pour un poste ou une somme d'argent grande ou petite, avaient fabriqué un ensemble de mensonges et forgé un ensemble de calomnies, avec l'aide du bon et pieux gouvernement islamique alors en place — dont la foi suinte et la piété dégoutte chaque fois qu'il parle, agit ou se meut — de sorte que ces mensonges et ces calomnies se répandaient sous les yeux mêmes d'un gouvernement qui défend la religion, protège la morale, et ne recherche que la vérité et la sincérité dans tout ce qu'il fait et dit. Mais nous n'avons pas attendu l'avis du Défenseur de l'Islamique et de son patron, ni du ministre des Traditions, ni de ceux qui travaillent pour eux parmi ceux qui font de la religion de Dieu un commerce et un chemin vers cette prospérité éphémère dans cette vie éphémère. Nous n'avons pas attendu l'avis de ces vertueux, pieux et irréprochables messieurs pour défendre la vérité et protéger la religion, pour nous acquitter envers l'une et prendre la défense de l'autre — un service dont nous aurions souhaité qu'une partie

fût rendue par le cheikh d'Al-Azhar et ses purs et bons compagnons. Dieu sait que nous ne mentionnons pas cela pour nous vanter ou nous glorifier, car nous n'avons jamais cherché dans quoi que ce soit de ce que nous avons fait ni louange ni gloire, et nous n'avons jamais cherché dans quoi que ce soit de ce que nous avons fait à nous défendre ou à nous venger. Si nous avions souhaité une partie de cela, nous aurions pu trouver, parmi les savants en religion qui mentent au nom de la religion, et parmi ceux qui trafiquent de la piété, une posture ou des postures qui les auraient fait trembler du plus grand tremblement et fuir de la plus grande fuite, souhaitant — même au prix d'avoir le nez coupé et les oreilles rognées — que le mal fût écarté d'eux et que l'infamie leur fût épargnée ; mais Dieu sait ce qu'ils ont fait de leurs consciences. Cela reste cependant au compte de Dieu et au jugement des gens.

Laissons de côté la niaiserie de ce journal et de ceux qui l'alimentent en mensonges et en calomnies dans ce qui nous concerne, et arrêtons-nous plutôt sur ses comptes rendus du cabinet et de son comportement envers les missionnaires. Avant que le ministre de l'Intérieur n'endossât le manteau de fermeté qu'il a revêtu à la Chambre des députés avant-hier, le journal du cabinet était tremblant et fuyant, défendant le cabinet avec de vaines gesticulations, cherchant des excuses en sa faveur, et accusant ses adversaires d'exagération, de gaspillage, de malveillance et d'utopie. Mais après que le ministre de l'Intérieur se fut imposé tel un lion et eut proclamé à pleine voix devant la Chambre des députés qu'il avait expulsé une missionnaire du sol égyptien, qu'il allait arracher les jeunes filles musulmanes de l'école de Port-Saïd, et que le cabinet avait préparé une somme d'argent pour la création d'écoles et de refuges pour les pauvres et les miséreux — il insuffla une nouvelle vie dans son journal, l'emplit d'activité, le traversa d'une énergie fiévreuse, et libéra sa langue dans les louanges et les félicitations, dans la fierté et l'arrogance. Le journal se mit à décrire la fermeté du cabinet et l'excellence de ses actes dans la défense de la religion. Et pourquoi pas ? Le cabinet n'avait-il pas osé expulser un étranger du sol égyptien ? Et pourquoi pas ? Le cabinet n'avait-il pas fait preuve de générosité en accueillant les pauvres et les miséreux ? Et pourquoi pas ? Le cabinet ne s'était-il pas montré d'une générosité extrême en allouant des fonds à la création de refuges et d'écoles pour accueillir les pauvres et les miséreux

? Mais le journal du cabinet a visiblement besoin que les gens connaissent la vérité de cette affaire, afin qu'ils comprennent que le cabinet mérite les moins d'éloges possible pour ce qu'il a fait et ce qu'il a promis — car il n'a rien fait et n'a rien promis, et s'il avait été laissé à lui-même il serait demeuré immobile, silencieux et inerte, ne faisant rien et ne disant rien.

Les musulmans de Port-Saïd ont bien fait de n'avoir pas confiance dans le cabinet et de ne pas s'être adressés à lui, après l'avoir sollicité et appelé au secours sans trouver auprès de lui ni utilité ni action efficace. Les musulmans de Port-Saïd ont bien fait de se détourner du cabinet cette fois-ci et de prendre refuge auprès de Sa Majesté le Roi — sollicitant son intercession, se mettant sous sa protection et lui demandant d'ordonner à son gouvernement d'écarter d'eux cette calamité et de les délivrer de cette épreuve.

Là les musulmans de Port-Saïd trouvèrent en Sa Majesté le Roi quelqu'un qui les écoutait, compatissait avec eux, était doux envers eux et déterminé à écarter d'eux ce préjudice. Et nous-mêmes avons bien fait de nous détourner du cabinet, de ne rien lui demander et de ne solliciter aucune aide de sa part — mais d'espérer plutôt que Sa Majesté daignerait lui ordonner d'obéir, et lui insufflerait quelque chose de son esprit national pour qu'elle pût trouver un peu de courage pour s'acquitter de son devoir, après que des preuves concluantes eurent établi que, laissée à elle-même, elle ne fait rien.

Sa Majesté le Roi est donc celui qui a daigné ordonner au cabinet de réserver, sur les fonds des musulmans, de quoi protéger les pauvres musulmans des dégradations des missionnaires. Et nous sommes pleinement convaincus que si le cabinet avait exécuté l'ordre de Sa Majesté comme il l'entendait et comme il le lui avait notifié, sa fermeté aurait été plus grande et ses efforts bien plus proches du succès.

Mais elle a exécuté l'ordre de Sa Majesté le Roi dans la mesure de ses capacités et dans les limites de son courage, si bien que son effort en est sorti diminué et son action éloignée du but. En effet, si le cabinet avait exécuté l'ordre de Sa Majesté comme il se devait, il ne se serait pas contenté d'expulser une missionnaire du sol égyptien ; il aurait également

fermé définitivement cette école et coupé aux missionnaires toute voie pour jouer avec la religion des enfants à Port-Saïd. Preuve en est que al-Sha'b elle-même mentionne l'ordre de Sa Majesté au cabinet, la compassion de Sa Majesté pour le peuple, et la défense de la religion par Sa Majesté — et elle mentionne tout cela non comme des déductions, des inférences ou des suppositions, mais comme des faits qu'elle rappelle avec certitude, à partir d'un récit qui lui a été communiqué par une source qui fait confiance à ce qu'elle dit. Preuve supplémentaire : al-Sha'b nous informe que le cabinet voulait allouer une somme importante mais que Sa Majesté le Roi n'a pas agréé cette somme et a daigné ordonner qu'elle fût portée jusqu'à soixante-dix mille livres. Dieu sait quelle somme le cabinet voulait allouer à cette mission, mais il est fort probable qu'elle était considérable aux yeux du journal al-Sha'b et dérisoire en réalité. Hier nous craignions que la promesse du cabinet d'allouer cette somme ne fût que des mots et un vœu pieux. Mais maintenant qu'il est apparu que c'est Sa Majesté qui a amené le cabinet à prononcer cette promesse, et qui a porté cette somme à son montant actuel, nous sommes confiants que la tenue de cette promesse ne tardera pas et que l'attente de son accomplissement ne sera pas longue — car nous savons avec certitude que Sa Majesté le Roi ne laissera aucune porte ouverte à la tergiversation et au manquement à la parole. Notre gratitude va donc entièrement à Sa Majesté le Roi et non au cabinet, et le peuple sait comment accueillir la bienveillance de Sa Majesté avec son amour sincère, sa loyauté fidèle et son attachement indéfectible.

Quant au cabinet — il se dérobe à ce que nous lui avons demandé en fait de remède approprié à la question missionnaire et de défense correcte de la religion, de l'identité nationale et de la morale. Il se dérobe à la surveillance rigoureuse sur laquelle nous insistons que l'État impose aux écoles libres, tant égyptiennes qu'étrangères. Il se dérobe à cela parce qu'il se dérobe aux Capitulations, et parce qu'il craint que s'il s'emploie à imposer la surveillance sur les écoles étrangères, les étrangers le rejettent et se retourneront contre lui — et il est avide de la faveur des étrangers, dépendant de leur bienveillance et désireux de leur affection. Il se dérobe à cela, et si ce n'était cette dérobade, la loi ne se serait pas endormie après avoir été rédigée, promulguée et soumise à l'opinion publique. Il se dérobe, et son journal dépeint cette dérobade

d'une façon honteuse, qui ne sied ni à la dignité ni à l'honneur, ni à un cabinet d'indépendance — à ce cabinet dont le chef a réduit au silence le Premier ministre britannique par son célèbre et historique billet de réponse, dont nul ne doute qu'il a été rédigé sans la connaissance des Britanniques, écrit sans l'approbation du Haut-Commissaire, envoyé sans la satisfaction du ministère des Affaires étrangères britannique, et dont nul ne doute que M. MacDonald avait à peine fini de lire avant d'être saisi de vertige et de se convaincre que le cabinet égyptien savait comment ramener les grandes puissances à leurs positions modestes, et comment repousser les agresseurs lorsqu'ils se mêlaient de ses affaires particulières, les forçant à capituler et à présenter des excuses.

Oui — cette dérobade devant l'imposition de la surveillance sur les écoles libres est dépeinte par le journal du cabinet d'une façon qui ne fait pas honneur au cabinet. Il prétend que nous ne réclamons cette surveillance que pour rendre le cabinet impuissant, le défier et lui imposer ce qu'il ne peut supporter. Dieu nous pardonne — quand a-t-il jamais été permis à quiconque de croire que ce noble et libre cabinet — ce glorieux cabinet indépendant — ce cabinet qui a réduit MacDonald au silence — est incapable de surveiller l'enseignement sur le sol égyptien ? Qui donc suppose que ce cabinet, qui ne se soucie que de l'Égypte, ne tient qu'à l'Égypte, n'a de compassion que pour l'Égypte, est incapable de dire aux étrangers qu'ils doivent savoir que l'Égypte est un pays indépendant et qu'elle ne permettra pas que soit dispensé à ses fils un enseignement autre que celui qui convient à leurs besoins, leurs intérêts et leur dignité ? Qui donc suppose que ce cabinet est incapable de jouir même des droits les plus élémentaires de la souveraineté — ou même de s'employer à jouir des droits les plus élémentaires de la souveraineté ?

Ils invoquent les Capitulations, prétendant qu'il existe en Égypte un régime exigeant du gouvernement qu'il sollicite l'accord de l'assemblée des tribunaux mixtes pour certaines lois qu'il souhaite appliquer aux étrangers — et ils prétendent que l'Égypte a sollicité et continue d'obtenir l'accord pour bon nombre de ces lois. Pourquoi le cabinet n'a-t-il donc pas sollicité l'accord de cette assemblée pour cette loi précise, comme il lui en avait été conseillé lorsqu'il s'employait à la promulguer ? Le cabinet peut-il expliquer aux gens cette étrange position

qu'il a prise ? Il s'était lancé avec tant d'ardeur dans la promotion de cette loi que les gens en vinrent à croire qu'elle pourrait être promulguée en l'absence du Parlement, puis il s'était lancé avec tant d'ardeur dans son abandon que les gens crurent qu'elle était morte avant d'avoir vu le jour. Où est le démon qui a étranglé cette loi avant qu'elle ne voie la lumière ? Était-il étranger ou égyptien ? Et à quoi servait tout cet excès d'attention ? L'explication est simple : le cabinet voulait utiliser cette loi comme instrument politique pour exercer une influence sur les écoles libres égyptiennes, après qu'il lui fut apparu que la politique des subventions — qu'elles soient généreusement accordées, refusées ou parcimonieusement octroyées — ne suffisait pas à la propagande.

Qu'il nous soit permis de dire au cabinet et à son journal, sans hésitation, que le gouvernement a besoin d'un peu de courage pour réveiller cette loi de son sommeil ou la ressusciter de sa mort, et pour presser les puissances étrangères de la mettre en œuvre dans toutes les écoles libres. En effet, si le cabinet avait été laissé à lui-même, il n'aurait accordé à cette loi ni attention ni réflexion. Et pourtant c'est elle seule qui est digne de protéger la morale égyptienne des dépradations des corrupteurs, et c'est elle seule qui est digne de protéger l'islam de l'agression des missionnaires.

Nous est-il permis d'abandonner le cabinet — ayant désespéré de lui pour contrer la main des missionnaires — et de prendre refuge une nouvelle fois auprès de Sa Majesté le Roi, et de lui demander de daigner ordonner à son cabinet de promulguer cette loi et de s'employer avec ardeur à son application aux Égyptiens et aux étrangers ? Nous est-il permis de soumettre à Sa Majesté le Roi que la morale égyptienne a besoin de protection, que l'identité nationale égyptienne a besoin d'être cultivée, que la religion officielle de l'État a besoin d'être sauvegardée, et que le chemin vers tout cela n'est autre que la surveillance rigoureuse, fidèle et impartiale de l'État sur l'enseignement libre, qu'il soit égyptien ou étranger ? Nous est-il permis d'attendre que Sa Majesté le Roi daigne inclure cette dimension de la vie des Égyptiens dans le champ de sa haute sollicitude ?